



STAGE « KATA KODOKAN » BOULOURIS - 7 AU 12 JUILLET 2012

APPEL A CANDIDATURE DIRECTEMENT VERS LES ENSEIGNANTS

STAGE D'ETUDE TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS

OBJECTIFS : Kata et pédagogie liée à l'enseignement du kata

La FFJDA a décidé d'organiser un stage « Kata Kodokan », en liaison avec la Fédération Japonaise de Judo au CREPS de Boulouris **du 7 au 12 juillet 2012** avec les interventions de 6 experts japonais.

- **Début du stage : samedi 7 juillet 2012 / 14h00 - Accueil des stagiaires : 14h00 / 16h00**
- **Fin du stage : jeudi 12 juillet 2012 / 11h00**

CONDITIONS D'ACCES

- Enseignants titulaires du DESJEPS, DEJEPS, B.E.E.S ou CQP en exercice dans une association affiliée à la FFJDA
- Passeport sportif en règle (licence de la saison en cours et certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du judo jujitsu datant de moins d'un an)

MODALITES D'INSCRIPTION

1) STAGIAIRES HEBERGES AU CREPS

- Le montant de la participation est de 600 euros et comprend :
 - le forfait CREPS en pension complète (hébergement et restauration) : 303 €
 - les frais pédagogiques : 297 €

Les frais de déplacement sont à la charge des stagiaires

→Prise en charge des frais pédagogiques, des frais d'hébergement, de restauration et de déplacement possible par votre OPCA sous conditions (voir fiche « comment financer votre formation »)

- 1 – Le candidat envoie, **au plus tard le 12 février 2012**, à la FFJDA – secteur formation, la fiche de candidature ci-jointe dûment remplie. La validation de la candidature est soumise à la réception du chèque de **600 €** (coût total du stage) établi à l'ordre de la FFJDA joint à la fiche.
- 2 - La FFJDA confirme l'inscription à l'intéressé et en informe la ligue

2) STAGIAIRES EXTERNES

Pour les candidats **non hébergés au Centre de formation de Boulouris** :

- possibilité de restauration au CREPS réservation sur place / prix du repas : 15 €
- Frais pédagogiques : 297 €

Les frais de déplacement sont à la charge des stagiaires

→Prise en charge des frais pédagogiques, des frais d'hébergement, de restauration et de déplacement possible par votre OPCA sous conditions (voir fiche « comment financer votre formation »)

- 1 – Le candidat envoie, **au plus tard le 12 février 2012**, à la FFJDA – secteur formation, la fiche de candidature ci-jointe dûment remplie. La validation de la candidature est soumise à la réception du chèque de **297 €** correspondant aux frais pédagogiques joint à la fiche.
- 2 - La FFJDA confirme l'inscription à l'intéressé (*les informations complémentaires concernant la logistique au CREPS, seront communiquées avec la convocation et déposées sur le site* et en informe la ligue.